

actions trop brutales dont les conséquences sont toujours déplorables, techniquement et esthétiquement.

Comme je l'ai écrit précédemment, la S.E.P.N.B. n'est pas hostile à tous les aménagements du littoral. La création d'un port de plaisance au fond de la magnifique baie de La Forêt, limitée par la pointe de Beg-Meil et celle du Cabellou, nous paraît même une nécessité. Mais sur le projet actuellement retenu, je me permets d'émettre les réserves suivantes :

— Le projet complet prévoit une dépense de près d'un milliard et demi d'anciens francs. La SATFI trouvera-t-elle suffisamment de riches clients pour épouser ce passif ? Quant aux dépenses réelles seront-elles conformes aux prévisions ? Rappelons que le déficit de la SODEVAB (Vanoise) provenait de prévisions trop optimistes et d'études techniques préliminaires trop superficielles.

— L'ostréiculture, activité florissante et permanente dans la baie de La Forêt-Fouesnant, me paraît très sérieusement menacée. J'ignore si les responsables du projet accorderont des compensations aux ostréiculteurs, sinon c'est une grave lacune, car il me paraît évident que les travaux de dragages entraîneront des pertes notables dans les parcs à huîtres des environs.

— Le remplacement de la vasière du bas du bourg par un plan d'eau permanent, me paraît dépourvu d'intérêt. Quel avantage y aura-t-il à mettre des voiliers dans un espace aussi restreint ? Je n'y vois, pour ma part, qu'une envie injustifiée de céder à la mode des « plans d'eau » maritimes.

— Les délais d'un an, imposés aux entreprises pour réaliser les travaux sur des sédiments meubles, me semblent trop courts, car il y aura à coup sûr des effets de tassement sur la vase.

Pour conclure, je rappellerai un des vœux maintes fois exprimé par notre regretté Michel-Hervé JULIEN : « Que l'on donne à la protection de la nature des subventions égales à celles qui sont accordées au nautisme ». Nous en sommes bien loin, hélas ! Mais peut-être suffirait-il de créer une « Société d'économie mixte de protection de la nature en Bretagne », pour être aussi généreusement doté ?

Albert LUCAS.

ACTION EN FAVEUR DU SAUMON

Afin d'étendre son audience à toute la région piscicole de l'Ouest, une « Association pour la Production et la Protection du Saumon en Bretagne et Basse-Normandie » (A.P.P.S.B.) s'est substituée, d'un commun accord, au Comité pour la multiplication du saumon en Bretagne créé par la S.E.P.N.B. à la suite de la parution du numéro de *Penn ar Bed* consacré au saumon. Cette Association a vu le jour à Carhaix le dimanche 16 novembre 1969, en présence d'une nombreuse assistance de pêcheurs de saumons de toutes les régions intéressées.

M. RICHARD, président de l'A.N.D.R.S. (Association Nationale de Défense des Rivières à Saumons), présidait la séance qui était également honorée par la présence de MM. LESAGE DE LA HAYE et BACHELIER, Ingénieurs piscicoles, de MM. les Présidents des Fédérations de Pêche des Côtes-du-Nord, du Finistère et de la Manche, de MM. CHAUVIN, Directeur du Centre Océanologique de Bretagne, CHIAMA, Délégué régional au Tourisme, LUCAS, président de la S.E.P.N.B.

L'Association ne doit pas se substituer aux Fédérations de pêcheurs, mais leur apporter son appui et ses conseils pour tous les problèmes concernant les salmonidés migrateurs.

Outre son action énergique contre les inquiétantes pollutions, elle s'efforcera de préconiser et de promouvoir une politique cohérente permettant le développement des stocks de saumons bretons et leur pêche sportive. A cet effet elle cherchera à favoriser, d'une part la reproduction naturelle du saumon en aménageant les rivières et les frayères, d'autre part l'élevage de smolts tant en piscicultures qu'en ruisseaux pépinières, ruisseaux dont l'inventaire va être entrepris. L'Association s'inspirera pour cela des remarquables résultats obtenus par certains pays voisins dont les stations de recherche ont toutes montré que le taux de survie naturel n'était en moyenne que de 10 smolts pour 6 500 œufs alors qu'en pisciculture il est d'environ 3 000 smolts pour le même nombre d'œufs. L'A.P.P.S.B. s'efforcera aussi de limiter les captures abusives de saumons aux filets au voisinage de nos côtes et dans nos estuaires.

Grâce à un solide réseau de correspondants et à un bulletin, grâce aussi à une politique de marquages, à l'achat de compteurs électroniques et à l'installation de trappes, l'Association apportera sa contribution à une meilleure connaissance du saumon breton. Ainsi elle cherchera à déterminer si l'actuel développement des montaisons automnales est un phénomène cyclique, ou dû à d'autres facteurs comme l'importation d'œufs étrangers ou la relative protection de cette catégorie de saumons, actuellement non soumise à la pression de la pêche. Elle cherchera aussi à évaluer l'importance de la concurrence de ces saumons d'automne sur les autres classes de saumons au moment de la fraye.

D'ores et déjà, le Conseil Supérieur de la Pêche sur les suggestions de l'Association et grâce à l'appui des Présidents de Fédérations de Pêche bretonnes vient d'acquiescer l'usine hydro-électrique désaffectée de La Mothe sur l'Ellé, en vue d'en faire une station de recherches expérimentales sur le saumon.

Ont été élus :

- Président : J.-C. PIERRE, 133, rue de Belgique, 56 - Lorient.
- Vice-Président : C. GAULT, C.E.G., 22 - Plestin-les-Grèves.
- Secrétaire général : P. PHELIPOT, 43, rue du Gorréquer, 29 S - Quimperlé.

P. PHELIPOT.

CAPTURES DE SAUMONS EN MER

Afin d'éclaircir les mystérieuses migrations marines des saumons bretons, la S.E.P.N.B. invite toutes les personnes au courant de captures de saumons en eau salée, tant au voisinage de nos côtes qu'au large, à en informer : P. PHELIPOT, 43, rue du Gorréquer, 29 S - Quimperlé.

En particulier, les renseignements suivants seront les bienvenus :

Date, endroit précis, profondeur de la capture. Procédé de pêche utilisé. Si possible : poids, taille, sexe, contenu de l'estomac. Eventuellement, une dizaine d'écaillés prélevées sur les flancs. Merci.

ERRATUM

Dans l'article intitulé « Projets d'aménagement et protection des sites : le cas de Pornic (L.-A.) » publié dans notre numéro 58 de septembre 1969, il faut évidemment lire, à la page 138, note additionnelle, 26^e ligne, « qui assèche partiellement » et non « qui assèche complètement », comme l'indiquent d'ailleurs un peu plus haut le texte et la figure de la page 136. Il devrait en effet rester, dans la mesure où la carte marine permet de tracer des isobathes, environ 0,50 m d'eau dans l'angle NE des mouillages prévus, lors des très fortes marées, et de 1 m à 1,50 m dans l'angle SO des appontements envisagés, compte tenu de la place occupée par le terre-plein ainsi que des incertitudes qu'offre ici une carte marine datant de la fin du XIX^e siècle. L'isobathe de 2 m doit écorner la partie méridionale du bassin. Cet erratum ne modifie en rien le contenu du reste de l'article et les chiffres ne valent, naturellement, qu'en l'état présent des conditions de la sédimentation dans l'estuaire, conditions dont la péjoration est à craindre, du fait des travaux, dans le sens que nous avons indiqué.

M. GAUTIER.